

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 2526

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Juvin

-----

**ARTICLE 8 TER**

Substituer à la seconde phrase de l'alinéa 20 les deux phrases suivantes :

« Par ailleurs, la valeur réelle de la société émettrice mentionnée au 1° du II du présent article ainsi que le multiple de performance prévu au premier alinéa du même II sont ajustés des compléments de prix mentionnés à la première phrase du présent B reçus par tout associé de la société. La limite définie au premier alinéa du II est ajustée en conséquence. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel visant à alléger la rédaction de l'article.